

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang

Nombre de Membre en exercice		
Afférents au Conseil Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	25	24

Séance du : 18 décembre 2020

OBJET de la DELIBERATION :

**Etude et Schéma de gestion
des biodéchets : Demande
d'aides financières**

L'AN DEUX MIL VINGT et le vendredi 18 décembre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 18 heures à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales

Etaient Présents les délégués titulaires et suppléants suivants :

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice, BERTHET Jean-Pierre, BOISSON Jérôme, ESTEBAN Jean-Jacques,

CC Grand Pic St Loup : ANTOINE Pierre, CAPUS Georges, MATHERON Françoise, SENET Laurent

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel, LIBES Pierre, LEVAUX Marie, CHALOT René,

CC Rhony, Vistre, Vidourle : GRAS Philippe, LAURENT Jean-François, ROUSSEAU Antoine

CC Pays de Sommières : MARTINEZ Pierre, ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex, THEROND Alain

CC Terre de Camargue : FELINE Thierry, FOUREL Arnaud, PENIN Olivier

Commune de Lunel-Viel : BILLET Eric

Absents excusés : BERNARD Claude, REY Jacky,

Avaient donné procuration : BERNARD Claude à PENIN Olivier

Date de la convocation : 11 décembre 2020

Affichée le : 11 décembre 2020

Secrétaire de séance : Laurent SENET

Objet : Etude et Schéma de gestion des biodéchets mutualisée SMEPE et intercommunalités ; demande d'aides financières de l'ADEME et REGION

Le président expose qu'à compter du 31 décembre 2023, La généralisation du tri à la source des biodéchets devient une obligation nationale.

Pour permettre aux EPCI, membres du SMEPE, de se préparer au mieux à cette échéance, il est proposé de faire réaliser par le syndicat une étude visant à connaître le gisement des biodéchets produits et captables sur le territoire du SMEPE et à définir un schéma d'organisation optimisé proposant, selon les spécificités de chaque partie du territoire, différentes solutions complémentaires de tri à la source (gestion de proximité et/ou collectes séparées).

Au terme de l'étude, sera proposé à chaque EPCI un scénario optimal avec un plan d'action de mise en œuvre.

L'étude aura également pour mission d'examiner les solutions de traitement à mettre en œuvre, les partenariats, le ou les exutoires pour les biodéchets produits sur le territoire du SMEPE à envisager en cas de besoin.

Cette étude sera financée sur les fonds propres du syndicat.

Cette étude peut être subventionnée par l'ADEME et la REGION.

Le taux d'intervention peut aller jusqu'à 70 % du coût de l'étude.

Il est proposé de solliciter les soutiens financiers les plus élevés possible pour cette étude.

Le Conseil Syndical,
Son Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le président à lancer cette étude et à signer tous documents utiles à sa réalisation.
- Demande au président de solliciter l'aide financière de l'ADEME et de la REGION la plus élevée possible en vue de la réalisation de cette étude.

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire*

Le Président,
Fabrice FENOY

Monsieur le Président
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Certifié exécutoire par M. le Président
Compte tenu de la publication le
De la notification le
Et de la transmission à M. le Préfet le
Le Président,
F.FENOY

